

Bilan

L'interdiction de fumer est entrée dans les mœurs

Le 31 octobre 2009, à minuit, les établissements publics genevois devenaient non-fumeurs. Un an plus tard, la loi est plutôt bien respectée en général, mais les cafetiers tirent la langue

L'essentiel

- **Amendes** En un an, seuls 92 établissements, sur les 3000 que compte le canton, ont été sanctionnés pour non-respect de la loi.
- **Santé** Les effets de l'interdiction sur la santé ne sont pas encore connus à Genève, mais les exemples d'autres cantons ou pays permettent d'être optimiste.
- **Fumoirs** Seulement 65 établissements ont installé des fumoirs provisoires. Et pour l'instant, seuls 21 d'entre eux ont demandé une autorisation pour une installation définitive.

Antoine Grosjean

Il y a un an, les bistrot genevois remisaient définitivement leurs cendriers au placard. Au terme de ces douze mois d'interdiction de fumer dans les établissements publics, le bilan est positif pour les autorités sanitaires cantonales. «Malgré une année mouvementée - avec, en mai, l'entrée en vigueur de la loi fédérale, moins restrictive que la législation genevoise, et en juin le rejet, par le Tribunal fédéral, de deux recours concernant les exceptions - la population et les établissements ont très bien joué le jeu», se félicite Anne-Geneviève Bütikofer, directrice générale de la Santé.

En effet, les contrevenants sont relativement peu nombreux. Seuls 92 établissements, sur plus de 3000 que compte le canton, ont été sanctionnés pour avoir laissé leurs clients fumer. Les réfractaires multirécidivistes, eux, se comptent sur les doigts d'une main. Par ailleurs, 233 individus ont été amendés. Le nombre de contraventions semble diminuer avec le temps, passant de 127 au premier trimestre de 2010 à 38 au troisième trimestre. Mais cette donnée doit être relativisée par le fait que, les terrasses aidant, il y a forcément moins de contrevenants en été. Il y a un an, quelques accros à la nicotine clamaient vouloir braver l'interdit et continuer à fumer dans les bistrot. Parmi eux, l'avocat Marc Bonnant. A-t-il tenu parole? «A partir d'une certaine heure, lâche-t-il laconiquement, certaines choses redeviennent possibles dans certains lieux. Mais je reste respectueux du consentement d'autrui, qui me tient lieu de loi.» L'avocat affirme n'avoir jamais reçu d'amende.

Pour Pascal Diethelm, président d'Oxy-Genève et l'un des initiateurs de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le bilan est excellent: «Les autorités ont fait un remarquable travail pour remettre à l'ordre les récalcitrants, note-t-il. Je ne reçois quasiment plus de plaintes concernant des établissements publics où l'on fume encore. Et les cataclysmes prédits par certains ne se sont pas produits. Je crois que même les tenanciers ont commencé à voir les bénéfices de la mesure.»

Cafetiers remontés

Vraiment? Les cafetiers, pourtant, sont toujours aussi remontés: «Toutes les craintes que j'avais exprimées pendant la campagne de votation se sont confirmées, tonne Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève. La baisse est moins marquante pour les restaurants, mais les



Les cafés, bars, pubs et établissements nocturnes ont essuyé des chutes de chiffre d'affaires de 10% à 40%. Les restaurants ont moins souffert. PASCAL FRAUTSCHI



José Ameijeiros
28 ans, architecte, fumeur

«Je fume davantage depuis l'interdiction, car j'en profite avant d'entrer au bistrot et en sortant. Mais je fréquente moins les bars ou les boîtes de nuit»



Clarence Stirnet
57 ans, peintre, non-fumeuse

«Je trouve géniale cette interdiction! Je souffrais beaucoup de la fumée dans les restaurants. Désormais, je retourne plus volontiers dans les cafés»



Olivier Laeuchli
38 ans, directeur de travaux, fumeur

«Chez moi aussi, je fume dehors, donc ça ne me dérange pas que la fumée soit interdite dans les lieux publics. Et puis, grâce à cette loi, je fume moins en hiver»

cafés, bars, pubs et établissements nocturnes ont essuyé des chutes de chiffre d'affaires de 10% à 40%. Personne ne nous croit quand nous donnons ces chiffres! On nous assurait que beaucoup de monde allait de nouveau fréquenter les débits de boissons quand ils deviendraient non-fumeurs, mais nous attendons toujours...»

Anne-Geneviève Bütikofer, elle, est convaincue que la fréquentation est à la hausse: «Selon un sondage fait dans le canton de Vaud, les consommateurs affirment sortir davantage depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics (ndlr: +11% et +12% de fréquentation pour les cafés et restaurants, et +5% et +8% pour les bars, pubs et salles de spectacles). Il n'y a pas de raison que cela soit différent à Genève.»

Moins d'infarctus aux Grisons

Une enquête similaire sera effectuée au bout du lac. Ses conclusions sont attendues pour avril 2011. L'impact de l'interdiction sur la santé des Genevois sera aussi mesuré. En attendant, des études effectuées dans d'autres pays ou cantons permettent de se faire une idée. Aux Grisons, le nombre d'infarctus a diminué de 22% un an après l'interdiction, baisse particulièrement marquée chez les non-fumeurs. En Ecosse, le nombre d'admissions d'enfants à l'hôpital pour des crises d'asthme a chuté de 18,2% par an suite à l'interdiction de la fumée, alors qu'auparavant, il augmentait de 5,2% par an.

Notons tout de même quelques dégâts collatéraux. Les trottoirs transformés en cendriers géants ont poussé la Ville à lancer une campagne de sensibilisation cet été. En outre, des riverains, notamment en Vieille-Ville, se sont plaints des nuisances sonores des fumeurs noctambules mis à la rue.

Les fumoirs sont peu demandés

La période de transition arrive à terme

Le 31 octobre à minuit, on fêtera le premier anniversaire de l'interdiction de fumer dans les lieux publics à Genève. C'est aussi à ce moment précis que prendra fin la période de transition pour les exceptions à la loi. Pour rappel, les restaurants et autres débits de boissons peuvent installer un fumoir ventilé où le service n'est pas assuré par le personnel. Quant aux lieux à caractère privatif (cellules de prison et d'internement, chambres d'hôtel, d'hôpital ou d'EMS), ils peuvent également demeurer fumeurs. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une autorisation officielle, à titre provisoire jusqu'à la fin d'octobre.

Ces exceptions ont été très peu demandées. Parmi les lieux à caractère privatif, 39 ont un permis temporaire, soit tous les lieux de détention du canton, beaucoup d'hôtels et quelques EMS. Trente ont jusque-là souhaité une autorisation permanente. Concernant les fumoirs, seuls 65 cafés, restaurants et autres discothèques ont profité de la possibilité d'en installer à titre provisoire pendant l'année de transition. Et pour l'instant, à peine onze d'entre eux ont demandé que leur autorisation devienne définitive. Dix autres établissements, qui n'avaient pas d'autorisation provisoire, en ont demandé une permanente. Faut-il en déduire que la plupart ont

finalment renoncé au fumoir? Pas forcément. Certains s'y sont pris au dernier moment: «Le nombre de demandes s'est accéléré à mesure que l'on s'approche de l'échéance», note Elisabeth Debenay, cheffe du Service de la prévention et de la promotion de la santé.

La requête définitive peut être faite en tout temps, même après le 31 octobre. Mais les établissements qui n'auront pas encore obtenu d'autorisation permanente à ce moment-là devront dans l'intervalle fermer leur fumoir (ou redevenir non-fumeurs pour les lieux à caractère privatif). Un courrier de rappel est envoyé ces jours. Les autorités promettent de faire des contrôles afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'abus. Comment expliquer le faible succès des fumoirs, au cœur des débats il y a un an? «La réglementation est très complexe, explique Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève. Un fumoir doit avoir une ventilation séparée de celle de la salle, ce qui nécessite de faire monter une bouche d'aération jusqu'au toit. C'est à la fois compliqué et très onéreux. Ceci explique peut-être cela.» En outre, un recours contre les fumoirs était encore pendant en juin devant le Tribunal fédéral. Sans doute certains étaient-ils encore dans l'expectative. **A.N.G.**